



Paris, le 24 MARS 2015

**NOTE à l'attention de : Mesdames et Messieurs les Directrices et Directeurs**

**Objet : Renforts d'agents vacataires à la DJS**

Vous trouverez ci-joint un communiqué à destination des agents vacataires de votre direction qui pourraient être intéressés, pour compléter leur quotité de travail, par des vacances à la DJS en remplacement des agents grévistes dans les équipements sportifs de la Ville, le mercredi après-midi, le samedi et le dimanche.

Il vous revient de diffuser cette information par les moyens que vous jugerez les plus adaptés à l'atteinte de l'objectif souhaité.

Xavier LACOSTE

## **COMMUNIQUE AUX AGENTS VACATAIRES**

Afin de faciliter le déroulement des compétitions sportives certains mercredis et le week-end, la Ville propose aux agents vacataires de l'ensemble des directions d'assurer, avec un encadrement de la Direction de la Jeunesse et des Sports, l'accueil dans les établissements sportifs municipaux (stades et gymnases) les mercredis et/ou samedis et/ou dimanches.

Les plages horaires sont de sept heures les samedis et mercredis et de dix heures les dimanches. Une formation sera assurée.

La rémunération pour un vacataire non diplômé dans le domaine sportif s'élève à 12,43 euros l'heure.

Pour toute information complémentaire et pour déposer votre candidature, vous pouvez joindre dès aujourd'hui, mardi 24 mars, le numéro suivant :

**Tél : 01 42 76 73 00**